



Dans l'hypothèse d'être légataire, quand serais je avertis?

Par **chrislerois**, le **23/07/2013** à **11:46**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je viens de perdre mon meilleur amis. Sans enfant, n'ayant qu'une soeur qu'il n'appréciait guère, depuis 15 ans, il m'a toujours dit que je serai son légataire universel. N'ayant aucun droit, je ne peux pas obtenir de certificat de décès afin de savoir si il avait bien fait un testament chez le notaire. Si c'était le cas, combien de temps après son décès serais-je avertis de l'existence d'un testament?

Merci

Par **amajuris**, le **23/07/2013** à **11:52**

bjr,

il faut être sur que le testament existe et qu'il soit retrouvé.

si c'est un testament olographe et qu'il n'a pas été déposé chez le notaire, il peut très bien ne jamais réapparaître.

vous serez taxé à 60% de droits de succession sur ce que vous recevrez.

cdt

Par **chrislerois**, le **23/07/2013** à **12:17**

bjr,
si il y a testament il sera chez le notaire.
mais j'aimerais savoir dans combien de temps j'en serai avertis...
Merci

Par **amajuris**, le **24/07/2013 à 12:07**

bjr,
si vous connaissez le notaire, vous pouvez lui poser la question mais il va sans doute vous répondre que si vous êtes légataire, il vous préviendra.
vous pouvez aussi interroger le Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés (FCDDV) si vous disposez de l'acte de décès.
voir ce lien:
[Real.not - Interrogation du Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés](#)
cdt

Par **chrislerois**, le **24/07/2013 à 13:36**

merci